

EXTRAIT du REGISTRE
des ARRETES du MAIRE



Le Maire de la Commune de GAILLARD,

74240

OBJET

N°2023R102

Occupation du Domaine
Public Communal

Nom et adresse du Pétitionnaire : Monsieur Laurent MASSON Gérant Boulangerie Pâtisserie Masson 54 rue de la Libération 74240 GAILLARD	Nom et adresse de l'établissement : BOULANGERIE PATISSERIE MASSON 54 rue de la Libération 74240 GAILLARD
--	---

VU le Code de la Voirie Routière,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Décision n° 2022.139 du 16 novembre 2022, fixant le tarif des redevances à percevoir pour l'occupation du domaine public communal à 3.00 €/m²/semaine,
VU la demande du pétitionnaire en date du 4 avril 2023.

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public communal d'une surface de 20.65 m² au droit de son commerce « BOULANGERIE PATISSERIE MASSON » en vue d'installer une terrasse (selon le plan ci-joint).

ARTICLE 2 : La présente autorisation est valable pour la période estivale du 15 mars 2023 au 15 novembre 2023 inclus.

ARTICLE 3 : Le bénéficiaire devra s'acquitter auprès du Trésor Public des droits de voirie s'élevant à la somme totale de 1 796.55 € (Mille sept cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-cinq centimes).

ARTICLE 4 : La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur, notamment de la réglementation d'installation de terrasse sur le domaine public communal.

ARTICLE 5 : Le bénéficiaire de l'autorisation devra prendre contact avec le service espaces publics communal pour procéder à un constat préalable à l'installation de la terrasse et à sa restitution.

ARTICLE 6 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au pétitionnaire
- au service finance de la commune
- au service espaces publics communal
- au service voirie communal
- à la police municipale
- à M. le Sous-Préfet de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS.

FAIT à GAILLARD, le 26 avril 2023

Le Maire,

Antoine BLOUIN

Arrêté devenu exécutoire
compte tenu :

- de sa réception en
sous-préfecture le : 27/04/23

- de sa mise en ligne le : 27/04/23

- de sa notification le :



